DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 AVRIL 2008

Délibération n° 2008.04.079

Désignation des délégués communautaires au syndicat mixte des aéroports charentais (SMAC)

LE VINGT DEUX AVRIL DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.
Date d'envoi de la convocation : **16 avril 2008**

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Eric DANCHE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Catherine DESCHAMPS , Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jacques NOBLE

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Eric DANCHE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 AVRIL 2008

DELIBERATION N° 2008.04.079

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / AÉROPORT	Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES AU SYNDICAT MIXTE DES AEROPORTS CHARENTAIS (SMAC)

Le syndicat mixte des aéroports charentais (SMAC) a pour objet d'aménager, d'équiper, d'entretenir, de gérer et d'exploiter directement ou indirectement les aérodromes d'Angoulême-Brie-Champniers et de Cognac-Châteaubernard.

Par délibération n°350 du 24 novembre 2006, la ComAGA a adhéré au SMAC. Les membres qui le composent sont représentés comme suit :

Composition du SMAC	**Nombre de délégués**	
	Titulaires	**Suppléants**
- Département de la Charente	6	6
- ComAGA	4	4
- Communauté de communes de Braconne et Charente	1	1
- Chambre de commerce et d'industrie d'Angoulême	4	4
- Communauté de communes de Cognac	2	2
- Chambre de commerce et d'industrie de Cognac	2	2

Conformément aux statuts dudit syndicat, quatre membres titulaires et quatre membres suppléants doivent être désignés pour représenter la ComAGA au comité syndical.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Je vous propose :

DE DESIGNER les délégués titulaires et suppléants suivants :

4 titulaires :

MM. Philippe LAVAUD
Jean-Claude BEAUCHAUD
Jean-Claude BESSE
Guy ETIENNE

4 suppléants :

MM. Michel BRONCY
Didier LOUIS
Jean-Pierre GRAND
Stéphane CHAPEAU

pour représenter la ComAGA au comité syndical du syndicat mixte des aéroports charentais.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **25 avril 2008**	**Affiché le :** **25 avril 2008**